

ASSEMBLEE GENERALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE SAINT-MALO
LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023 DE 18H15 A 19H
AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE

Compte Rendu

1. Mot de bienvenue

Le directeur, Yann Auclair, souhaite la bienvenue à tous les parents présents à l'assemblée. Il effectue la lecture de l'ordre du jour.

2. Présentation des membres du conseil d'établissement

M. Auclair présente les membres du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023 ainsi que leur fonction :

- Odile Côté-Rousseau, présidente ;
- Christine Gagné, trésorière ;
- Anthony Gagné-Gagnon, représentant au comité de parents ;
- Mariann St-Hilaire, substitute au comité de parents;
- Johari Hamida Salum.

3. Rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023

Odile Côté-Rousseau, présidente, présente le rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023. Elle mentionne qu'il est présentement disponible sur le site Internet de l'école, sous l'onglet *Notre école* à des fins de consultation. <https://ecole-st-malo.cssc.gouv.qc.ca/ecole/notre-ecole/>

4. Informations du service de garde

M. Auclair présente la nouvelle responsable du service de garde par intérim cette année, Véronique Cauchon-Lacasse. Cette dernière présente les informations importantes concernant le service de garde :

- **Cantine pour tous**

Encore cette année, il est possible de s'inscrire sur le site de la Cantine pour tous afin de commander des repas à l'école pour le dîner de votre enfant. Les repas sont à contribution volontaire (minimum de 1\$ par repas). Voici le site Internet de la Cantine pour tous afin d'avoir plus d'informations et d'inscrire votre enfant : <https://commander.lacantinepourtous.org/>

- Il est demandé de prévoir une bouteille d'eau pour votre enfant afin qu'il puisse l'apporter au service de garde.
- Des collations sont offertes au service de garde en fin de journée (fruits, légumes, produits laitiers, etc.).
- Tous les mardis et jeudis soir, les élèves du service de garde se rendent au Parc Dollar après l'école. Il peut être pertinent de prévoir des vêtements de rechange afin qu'ils soient au sec toute la journée (pantalons, chaussettes et mitaines (hiver)).
- Il est important d'identifier les vêtements et la bouteille d'eau de votre enfant afin d'éviter de perdre des objets.
- Les aliments contenant des noix et des arachides sont interdits à l'école en raison des allergies alimentaires.
- La responsable du service de garde, Véronique Cauchon-Lacasse, travaille dans son bureau sur les heures de classe. Elle est toutefois responsable d'un groupe sur l'heure du dîner et le soir. Le moyen le plus efficace de la rejoindre est donc de lui envoyer un courriel : veronique.cauchon-lacasse@cssc.gouv.qc.ca
- L'inscription des enfants aux journées pédagogiques se fera par formulaire envoyé par courriel. Cette année, les journées pédagogiques se dérouleront à l'école (pas de sorties).
- Il est important d'aviser le service de garde lorsque l'horaire de l'enfant doit être modifié ou lorsque votre enfant ne va pas au service de garde une journée.

5. Informations diverses :

M. Auclair rappelle que toutes les informations importantes de l'école sont envoyées à chaque mois par courriel aux parents par l'Éco-lien.

L'école aura aussi bientôt une page Facebook, une nouveauté cette année ! Cette page servira à suivre la vie et les projets au sein de notre école.

- **Collations**

L'école Saint-Malo fournit des collations à tous les jours aux enfants. Il y a généralement 2 ou 3 choix de collations par jour (fruits, légumes, produits laitiers, produits céréaliers, etc.). Les parents peuvent aussi donner une collation à leur enfant. Les collations ne doivent toutefois pas contenir de noix ni d'arachides et les sucreries ne sont pas acceptées (chocolat, bonbons, chips).

- **École sans devoirs**

Depuis plusieurs années, l'école Saint-Malo a adopté un positionnement pédagogique de ne pas donner de devoirs, ni de leçons. Une vidéo sera disponible sous peu sur la page Facebook de l'école afin d'expliquer ce choix, basé sur plusieurs recherches. Les enfants doivent toutefois lire 15 à 20 minutes à tous les soirs à la maison, car il est prouvé que la lecture est un facteur favorable à la réussite scolaire et au développement du vocabulaire.

- **Tournage à l'école**

Un film québécois sera tourné à l'école Saint-Malo dans les prochaines semaines. Ce film se déroulera dans les années '80 et est produit par Paramax.

- **Carrefour des enfants de St-Malo**

L'école Saint-Malo travaille en collaboration avec le Carrefour des enfants depuis plusieurs années. Le Carrefour offre des ateliers après l'école avec les enfants et il met en place des activités pour les élèves de maternelle lors des mercredis PM pédagogiques.

- **Centre Durocher**

L'école Saint-Malo est fière d'être partenaire du Centre Durocher depuis plusieurs années. Plusieurs cours d'éducation physique se déroulent dans le gymnase du Centre. Plusieurs activités sont aussi offertes au Centre Durocher :

- Des cours sont offerts à chaque session pour les jeunes de tous les âges (exemple : cours de psychomotricité pour les plus jeunes, cours de sports, activités culturelles, bricolage). Pour les cours après l'école, le Centre a mis sur pied l'Actibus : un intervenant vient chercher les enfants qui ont des cours directement à l'école et les amène au Centre Durocher.
- Le Centre Durocher a ouvert depuis peu de temps une friperie sur la rue Arago. Vous pouvez y trouver des vêtements et des articles de cuisine. Tout est à contribution volontaire.

- **Friperie**

L'école Saint-Malo a une friperie au sous-sol. Une feuille est envoyée aux parents à chaque saison afin de sonder les besoins en vêtements pour les jeunes.

- **OPP**

Les deux parents responsables de l'OPP, Pierre-Alexandre Davignon et Valérie Picard-Lavoie, viennent présenter les réalisations de l'OPP l'an dernier. Pour les parents intéressés à s'impliquer dans les activités de l'école Saint-Malo, un courriel sera envoyé sous peu afin de donner votre nom pour faire partie de l'OPP.

6. Élection aux postes de représentants au conseil d'établissement 2023-2024

❖ 2 postes de représentant au conseil d'établissement à nommer (2 ans)

2 personnes sont élues à l'unanimité pour siéger au conseil d'établissement :

Odile Côté-Rousseau et Valentine Méloni.

7. Formation obligatoire pour les personnes élues au conseil d'établissement

Une formation en ligne doit être suivie pour les nouveaux membres du conseil d'établissement. Plus d'informations seront données lors de la première rencontre du conseil d'établissement qui aura lieu le mercredi 27 septembre, à 18h45.

8. Présentation de l'équipe-école

M. Auclair présente les enseignants au régulier pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Marie-Ève Lessard, 1^{re} année
- Catherine Pageau, 1^{re} année
- Dominique Bois, 2^e année
- Corinne Sévigny-Lévesque, 2^e/3^e année
- Josée Picard, 3^e année
- Catherine Bouchard, 4^e année
- Geneviève Aubert, 4^e année
- Marie Doyon, 5^e année
- Laura Parent, 5^e/6^e année
- Andrée-Anne Hamel, 6^e année
- Roxanne Laplante, jours cycle 2^e et 3^e année
- Jade Thibeault, jours cycle 4^e à 6^e année
- Cathleen Gagné, musique
- Jean-Pierre Martin, éducation physique
- Mathieu Lafleur, éducation physique
- Nathalie Champagne, anglais
- Sarah Audet, francisation
- Stéphanie Papillon, orthopédagogue maternelle à 2^e année
- Caroline Pelletier, orthopédagogue 3^e à 6^e année

9. Autres sujets

9.1 _____

9.2 _____

10. Clôture de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 19h00.